

Observation n°48 du 04/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis opposé à ce projet éolien de Doussay dont le dossier *régularisation avis AE 08.06.22* comporte de nombreuses « erreurs » et inexactitudes, toujours dans le bon sens pour le projet, qui pourraient largement influencer la perception réelle du projet et le sens de la décision préfectorale.

On peut lire par exemple Page 29/185 :

2.1.1. SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

Si dans ce paragraphe le promoteur se réfugie derrière la stratégie générale du SRADDET pour justifier son projet « *Le projet de Doussay est cohérent avec la forte volonté de développement des énergies renouvelables inscrite dans le SRADDET.* » ; Celui-ci omet de mentionner que ce projet va à l'encontre de l'objectif 51 du SRADDET qui impose un rééquilibrage des parcs éoliens de l'ancienne région Poitou-Charentes vers le sud de la Région Nouvelle Aquitaine.

Ce projet est donc contraire aux objectifs du SRADDET.

Merci donc de rendre un avis défavorable.

M. MARTINET